



Décembre 2022

## PÉTITION :

### Déjeuner en paix pour les agentEs du Conseil départemental du 93

Le Conseil Départemental a décidé d'intégrer le ticket restaurant comme moyen possible pour financer ses repas. Cette initiative est louable à tous les niveaux. Nous sommes d'accord pour que les agentEs du CD 93 puissent avoir des facilités pour déjeuner le midi et que ces tickets restaurant soient proposés aux agentEs. CertainEs d'entre nous préfèrent **cependant** garder le système du choix de déjeuner dans la cantine de proximité avec laquelle une convention existe déjà. Tandis que d'autres préfèrent n'avoir ni accès à une cantine, ni à des tickets restaurant.

Pour information, manger à la cantine revient bien moins cher que l'utilisation des tickets restaurant et permet de gagner du temps, lorsque la cantine est située à proximité de son lieu de travail. Les agentEs en site central ayant cette possibilité en comparaison avec les sites déconcentrés, **nous demandons que chaque agentE puisse faire son choix de restauration sur lequel il s'engage (pendant 1 an par ex.) et ceci aux doubles titres de la liberté de souhait personnel et de l'égalité de traitement entre touTEs les agentEs.**

D'après le rapport présenté au CT/CHSCT du 13 juin 2022, 2800 agent.e.s des sites déconcentrés seront concernés par le chèque restaurant :

« D'une valeur faciale de 8€, un ticket sera attribué par jour travaillé. Il sera pris en charge à 60% pour les B et C et 50% pour les A. » Le reste à charge pour les agentEs B et C est de 61€/mois (les salaires des cat. B et C ne sont pourtant pas les mêmes).

Cette pétition **demande** :

- à ce que chaque agentE puisse avoir accès à un repas chaud et équilibré,
- sans perte de temps, à côté de son lieu de travail,
- pendant tous les jours ouvrés de la semaine, soit du lundi au vendredi (y compris mercredis et vacances scolaires)
- tout en respectant le choix individuel,
- et dans un souci d'égalité et de justice pour touTEs.

NOM	PRÉNOM	SITE	SIGNATURE

